

CESSION DE PARTS

➤ **PIECES A FOURNIR**

- 2 exemplaires des cessions de parts enregistrées aux Impôts (1 original et 1 copie).
- Registre des bénéficiaires effectifs (M³BE) + chèque de 46,58 € à l'ordre du greffe.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

➤ **FRAIS**

- 15,27 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr